

## Règlement du Trail la Pont'Oise

### Art.1 :

#### Organisateur

Le Trail « LA PONT'OISE » est organisé par la ville de Pont-Sainte-Maxence.

### Art. 2 : Condition d'accès

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. La présentation d'une licence sportive portant acceptation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés, d'un certificat médical, ou de sa copie datant de moins d'un an à la date de la course (mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition) est obligatoire.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs :

- 600 m : enfants nés jusqu'au 31/12/2021 et au maximum 01/01/2018
- 1.2 km (2 boucles) : enfants nés avant 31/12/2014
- 8 kms : né avant le 31/12/2007
- 15 Kms : né avant le 31/12/2007
- 25 kms : né avant le 31/12 /2006

### Art. 3 : les départs

Les départs se feront dans le respect des normes sanitaires en vigueur qui seront communiquées par la collectivité organisatrice en amont et le jour de la course. Ils sont fixés :

- au gymnase La Salamandre (côté rue du Stade) à :

16h00 pour le 25 km

16h15 pour la randonnée

17h00 pour le 15 km

17h15 pour le 8 km

- à l'entrée principale du gymnase La Salamandre (rue Charles Frigaux) à

16h30 pour le 600 m

16h45 pour le 1,2 km

Le temps limite imparti aux coureurs pour terminer l'épreuve est de :

3h30 pour parcourir le 25km

2h30 pour la randonnée

2h15 pour le 15 km

2h00 pour le 8 km

Aucune limite n'est fixée pour les courses enfants.

Au-delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrents seront mis hors course.

### Art. 4 : les inscriptions

Les inscriptions devront être faites sur le site internet [www.adeorun.fr](http://www.adeorun.fr) ou à la Direction de la Vie Associative Culturelle et Sportive au 20 rue Louis Boilet à Pont-Sainte-Maxence aux horaires d'ouverture jusqu'au vendredi précédent la course.

Les dossards seront à retirer le jour de l'épreuve, au stand de la Direction de la Vie Associative Culturelle et Sportive au plus tôt 1h et jusqu'à 15 min avant le départ sur présentation d'une pièce d'identité et du certificat médical, ou de la licence en cours de validité.

Toute inscription est ferme et définitive, aucun remboursement pour quelque raison que ce soit, ne sera effectué.

### Art. 5 : Ravitaillement

Les 3 distances parcourues sont en autosuffisance. L'organisation peut cependant prévoir un point de ravitaillement à l'arrivée.

### Art.6 : Sécurité

La sécurité routière et la sécurité médicale sont assurées sur le parcours. Les services de santé pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour raisons médicales. Lampe frontale obligatoire pour chaque coureur.

### Art.7 : Assurance.

Conformément aux dispositions légales, l'organisateur souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants au trail La Pont'oise. Les participants qui n'auraient

pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les participants ne relevant pas d'une fédération sportive, peuvent s'assurer personnellement.

**Art. 8 : Vestiaire**

Un vestiaire sera mis à disposition des coureurs dans le gymnase La Salamandre.

**Art. 9 : Départ**

Le regroupement des concurrents aura lieu devant la ligne d'arrivée pour un briefing, 10 minutes avant le départ de chaque course.

**Art. 10 : Droit à l'image**

Chaque coureur autorise la ville à utiliser toutes les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de documents promotionnels et publicitaires nécessaires à la promotion de la ville et de ses épreuves.

**Art 11 : Récompenses**

Les 3 premiers hommes et les premières femmes de chaque distance seront récompensés. De plus, le doyen, la doyenne pour chaque distance, seront récompensés. Le challenge équipe récompensant le meilleur temps en additionnant l'ensemble des résultats de l'équipe par course (8, 15 et 25 kms). Important : L'équipe doit être composée obligatoirement de 2 femmes et 2 hommes pour concourir dans ce challenge.

Un trophée pour l'équipe ou le groupe qui aura le plus de participants au cumul des 3 courses.

Seules seront récompensées les personnes présentes lors de la cérémonie officielle.

**Art 12 : Consentement**

L'inscription à cette épreuve implique l'acceptation des termes du présent règlement. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à veiller à ce que son dossard soit entièrement lisible lors de la course.